

COVID-19, ENVIRONNEMENT ET SYSTÈMES ALIMENTAIRES :

ENDIGUER, S'ADAPTER ET
RECONSTRUIRE EN MIEUX

MESSAGES CLÉS

Covid-19 Green Recovery Working Paper Series

MESSAGES CLÉS

- 1. Les gouvernements du monde entier ont investi près de 9 000 milliards de dollars US pour enrayer les effets économiques de la COVID-19. Un tel investissement peut contribuer à atteindre les objectifs de développement durable (ODD) et les cibles climatiques mondiales s'il est réalisé dans un cadre qui favorise à la fois la reprise socioéconomique et la durabilité. Les dépenses doivent faire l'objet d'un suivi afin d'offrir de multiples avantages simultanés et d'aider à reconstruire en mieux.**
 - La crise sanitaire et économique mondiale provoquée par la COVID-19 est sans précédent. Engagée dans le cadre de la riposte mondiale à la pandémie, la relance budgétaire et monétaire visant à stabiliser l'économie et à garantir les moyens de subsistance des populations représente à l'heure actuelle 9 000 milliards de dollars US, soit 6,3 % du PIB mondial. Toutefois, jusqu'à présent, cet investissement n'a pas tenu compte des liens qu'il entretient avec l'environnement, notamment la nécessité d'empêcher davantage de pertes et de dégradations de l'habitat, lesquelles sont associées aux transmissions de l'animal à l'homme et à la propagation des maladies zoonotiques telles que la COVID-19. Très peu de mesures de relance budgétaire ont visé l'économie verte et les investissements dans le capital naturel.
 - Pour « reconstruire en mieux », il est nécessaire de mettre en place des investissements ciblés dans le développement durable. Il faut s'appuyer sur les changements positifs observés dans les comportements et la mentalité des populations au cours des crises, notamment en ce qui concerne les façons de voyager, de produire et de consommer la nourriture, et d'utiliser les ressources environnementales. Une action concertée des gouvernements, du secteur privé et de toutes les parties concernées est nécessaire. Par essence complexe et interconnectée au niveau mondial, cette transformation impose une coopération

multilatérale, le suivi des effets des investissements et le partage des résultats probants. La crise a changé la donne : il est nécessaire de l'aborder sous un nouvel angle avec de nouvelles mesures.

- Pour « reconstruire en mieux », il est également nécessaire de s'appuyer sur un paradigme mondial (et non national) en matière d'assistance et d'aide au développement. La pandémie a montré que les frontières nationales ne sont pas pertinentes lorsqu'il s'agit d'enjeux mondiaux, tels que la santé, la sécurité alimentaire ou la durabilité. Une telle collaboration doit tenir compte des éléments fondamentaux que constituent les espaces naturels, les zones écologiques ainsi que le lien entre les activités sanitaires, environnementales et économiques.



2. La COVID-19 augmente la pauvreté et limite l'accès à la nourriture. La sécurité alimentaire est un droit de l'homme fondamental et la garantir devrait toujours constituer une priorité absolue. En cas de pandémie, elle est une condition sine qua non de la lutte efficace contre le virus. De fait, des populations souffrant de la faim n'accepteront pas des mesures telles que la distanciation sociale et le confinement.

- La Banque mondiale estime que le recul économique pourrait plonger 70 à 100 millions de personnes dans l'extrême pauvreté en 2020. De même, le nombre de personnes souffrant de faim aiguë pourrait doubler d'ici la fin de l'année, passant de 135 à 265 millions. Les femmes, responsables de la sécurité alimentaire et hydrique du ménage, sont touchées de manière disproportionnée par les conséquences de la pandémie.
- En moyenne, les prix des denrées alimentaires au niveau mondial n'ont pas augmenté pendant la pandémie et les prévisions indiquent qu'ils resteront stables. Le commerce mondial des produits agricoles a également été peu perturbé. Toutefois, la perte de pouvoir d'achat

liée à la baisse des revenus menace la sécurité alimentaire. En effet, beaucoup de personnes en situation de précarité ont un accès réduit aux marchés et la pauvreté peut mener à la consommation d'aliments moins nutritifs. Des perturbations de la chaîne d'approvisionnement ont également été enregistrées dans de nombreux pays et, dans certains cas, les restrictions à l'exportation ont interrompu le flux de produits alimentaires. Enfin, la pandémie a suspendu la circulation des travailleurs migrants en raison des restrictions en matière de déplacement. Elle a mis en lumière la dépendance des systèmes alimentaires vis-à-vis de la main-d'œuvre bon marché issue d'autres pays et régions.



3. À l'heure actuelle, les informations disponibles concernant les effets concrets de la COVID-19 sur l'environnement, sur les systèmes alimentaires et sur les ODD sont limitées. Une analyse préliminaire montre que les investissements en faveur de la reprise économique ne tiennent pas suffisamment compte de la durabilité, mais se concentrent davantage sur la gestion des risques économiques immédiats. La question du risque que représente la COVID-19 pour le développement durable, en particulier pour les systèmes alimentaires durables, n'a pas encore été examinée.

- Les conséquences de la crise sanitaire et économique sur les ODD doivent être suivies de près. Il est très important de savoir dans quelle mesure les investissements et les efforts visant à stabiliser l'économie sont fondés sur des actions claires et transparentes qui contribuent à ces objectifs. Les systèmes alimentaires peuvent favoriser ou entraver les progrès vers la réalisation de beaucoup des 17 ODD, notamment faim « zéro » (ODD 2), bonne santé et bien-être (ODD 3), égalité entre les sexes (ODD 5), travail décent et croissance économique (ODD 8) et mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques



(OOD 13). Les pays, les organismes internationaux et toutes les parties prenantes doivent déterminer dans quelle mesure la pandémie menace les systèmes alimentaires et doivent prendre des décisions audacieuses pour reconstruire en mieux afin de garantir la sécurité alimentaire aujourd'hui et demain.

- Le ralentissement économique a déjà des incidences négatives sur les écosystèmes, dans la mesure où les budgets alloués à la gestion des zones protégées sont amputés. L'Union africaine a fait état du report, voire, dans certains cas, de l'annulation pure et simple de nombreuses activités de gestion durable des forêts et a mentionné une recrudescence des cas de braconnage. La déforestation de l'Amazonie a connu une forte hausse ces derniers mois, alors que l'Amérique du Sud est aux prises avec la pandémie. Ces évolutions renforcent le risque d'apparition de nouvelles maladies zoonotiques. La transmission de l'animal à l'homme est à l'origine de 75 % des maladies infectieuses et il est établi que la crise de la biodiversité a contribué à l'émergence de la COVID-19. En outre, il est nécessaire d'analyser et de réduire au minimum les risques liés aux activités d'élevage industriel pour la santé humaine ainsi que leurs effets sur l'environnement.
- Dans les États insulaires et dans les zones côtières, il est possible que les populations au chômage se tournent vers la pêche pour se nourrir et générer des revenus, ce qui pourrait accroître la pression sur les réserves halieutiques à proximité des côtes. La pandémie pourrait également intensifier les activités non réglementées et non signalées de pêche artisanale dans certaines régions. Ailleurs, la baisse de la demande pourrait aggraver la pauvreté enregistrée dans les communautés de pêcheurs.
- De nouvelles recherches ont montré que l'exposition à long terme à la pollution atmosphérique pourrait être l'un des principaux éléments contribuant aux décès dus à la COVID-19 dans le monde entier. Les systèmes agroalimentaires favorisent la pollution atmosphérique mondiale, notamment en raison du brûlage des chaumes des rizières.

- Dans de nombreuses régions du monde, les femmes et les filles passent plusieurs heures chaque jour à collecter de l'eau ou à attendre les vendeurs d'eau dans des files d'attente surpeuplées, ce qui augmente potentiellement leur risque d'exposition au virus. Inversement, le confinement et le couvre-feu peuvent limiter l'accès à l'eau et à l'assainissement.
- L'Agence internationale de l'énergie estime que les émissions mondiales de gaz à effet de serre diminueront de 8 % en 2020. Toutefois, elles repartiront à la hausse avec la reprise économique, à moins de prendre des mesures sérieuses pour reconstruire en mieux. À cet égard, il conviendra de suivre les émissions de CO₂ au moment où l'économie se redressera, ce qui constituera l'un des indicateurs de réussite d'une reprise verte. La pandémie ne doit pas retarder les mesures prises pour réduire les émissions, car la crise climatique a déjà débuté. Le Rapport 2019 du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions considère que les émissions devront continuer à diminuer de 7,6 % tous les ans au cours des dix prochaines années pour pouvoir limiter le réchauffement de la planète à 1,5°C.

4. Que faire ? Neuf propositions d'actions à mettre en œuvre

Le programme mondial de développement durable doit encourager la résilience et la durabilité des systèmes alimentaires grâce à un cadre de stratégies et de mesures qui i) tiennent compte des seuils et des compromis liés à l'environnement, ii) favorisent la sécurité alimentaire et les régimes sains, iii) renforcent et protègent les moyens d'existence ruraux, et iv) luttent contre les inégalités et les injustices qui sont apparues pendant les crises et qui prédomineront également au cours de la transition post-COVID-19. Le PNUE jouera un rôle essentiel pour faire en sorte que ces considérations importantes ne soient pas perdues de vue lorsqu'il s'agira de reconstruire en mieux. Les neuf mesures suivantes sont proposées :

- **Proposition 1 – *S'aligner sur les accords mondiaux***: dans la mesure du possible, la coopération internationale visant à la réalisation des ODD doit aligner les mesures budgétaires d'urgence prises pour empêcher une récession mondiale sur les objectifs des ODD et de l'Accord de Paris. Les investissements destinés à relancer le développement économique peuvent présenter de multiples avantages pour la réalisation des objectifs et des accords mondiaux.
- **Proposition 2 – *Garantir la sécurité alimentaire*** : les mesures visant à endiguer la pandémie et à favoriser la reprise économique ne seront efficaces que si la sécurité alimentaire est garantie. Les suppressions d'emploi et la pauvreté accrue réduisent l'accès à la nourriture. Il

convient de répondre aux besoins de sécurité sociale et de mettre en place des réseaux de transport des aliments qui réduisent au minimum les pertes et le gaspillage, ainsi qu'une action simultanée pour promouvoir la production alimentaire locale.

- **Proposition 3 – *Soutenir la main-d'œuvre*** : il est nécessaire de mettre en place des mesures pour permettre la circulation des travailleurs du secteur agroalimentaire afin de mieux répondre à la demande concernant leurs services. Des mesures doivent être prises en parallèle pour éviter la propagation de la COVID-19 chez les ouvriers agricoles et chez les employés de l'industrie agroalimentaire en améliorant leurs conditions de travail.
- **Proposition 4 – *Mesurer et suivre l'application du principe « ne pas nuire »*** : les mesures prises devraient au moins respecter le principe « ne pas nuire » et prévoir un mécanisme coordonné nécessaire pour mesurer et suivre les effets environnementaux des politiques de reprise mises en place pendant la crise. Les pays et les organismes internationaux doivent également évaluer les conséquences plus larges des interventions stratégiques et des différentes mesures de relance sur le capital social et naturel. Il faut saisir les occasions de passer à des investissements écologiques et de promouvoir des solutions fondées sur la nature pour reconstruire en mieux. L'efficacité de la reprise et des mesures de relance doit être évaluée au regard des indicateurs de progrès des ODD.
- **Proposition 5 – *Reconnaître que des solutions avantageuses pour tous existent et les concrétiser*** : il a été reconnu que l'investissement dans le capital naturel en faveur de la résilience et de la régénération des écosystèmes, notamment la restauration d'habitats riches en carbone et la pratique d'une agriculture respectueuse du climat, présentait des effets multiplicateurs à long terme très positifs sur le climat. La dépollution environnementale, l'investissement durable dans l'agriculture, la sauvegarde des ressources naturelles et l'amélioration de l'efficacité énergétique sont tous susceptibles d'avoir des effets de relance positifs à court terme, ainsi que des avantages pour l'environnement à long terme.
- **Proposition 6 – *Améliorer l'accès à l'eau*** : dans les pays en développement, il est largement possible d'améliorer l'efficacité des infrastructures hydriques existantes en réduisant les prélèvements illicites et en favorisant une agriculture économe en eau. Une pénurie d'eau aura un effet négatif sur la sécurité alimentaire et engendrera une rivalité en matière de demande. La COVID-19 a mis en avant l'importance d'une eau propre pour l'assainissement. L'accès à l'eau est également un enjeu d'équité et de genre qui doit être pris en compte.

- **Proposition 7 – Réguler les marchés de la viande :** des mesures doivent être prises pour réguler le commerce des animaux afin de réduire les risques d'émergence d'une nouvelle pandémie, de protéger les espèces menacées d'extinction et de préserver les moyens de subsistance ruraux.



- **Proposition 8 – Utiliser les outils existants pour adopter une approche tenant compte des systèmes alimentaires :** des outils d'évaluation, tels que le cadre d'évaluation TEEBAgriFood, existent et ont fait l'objet d'une validation de principe. Ils devraient être utilisés pour garantir que les services des écosystèmes sont valorisés, que le capital humain et social est pris en compte dans les évaluations et qu'une analyse complète de la chaîne de valeur est réalisée.
- **Proposition 9 – Mettre en œuvre le principe « Un monde, une santé » :** les organismes internationaux et leurs États membres devraient sortir de la crise avec un plan international de mise en œuvre du principe « Un monde, une santé », une approche intégrée qui prévient et réduit les menaces aux interfaces homme-animal-plantes-environnement.